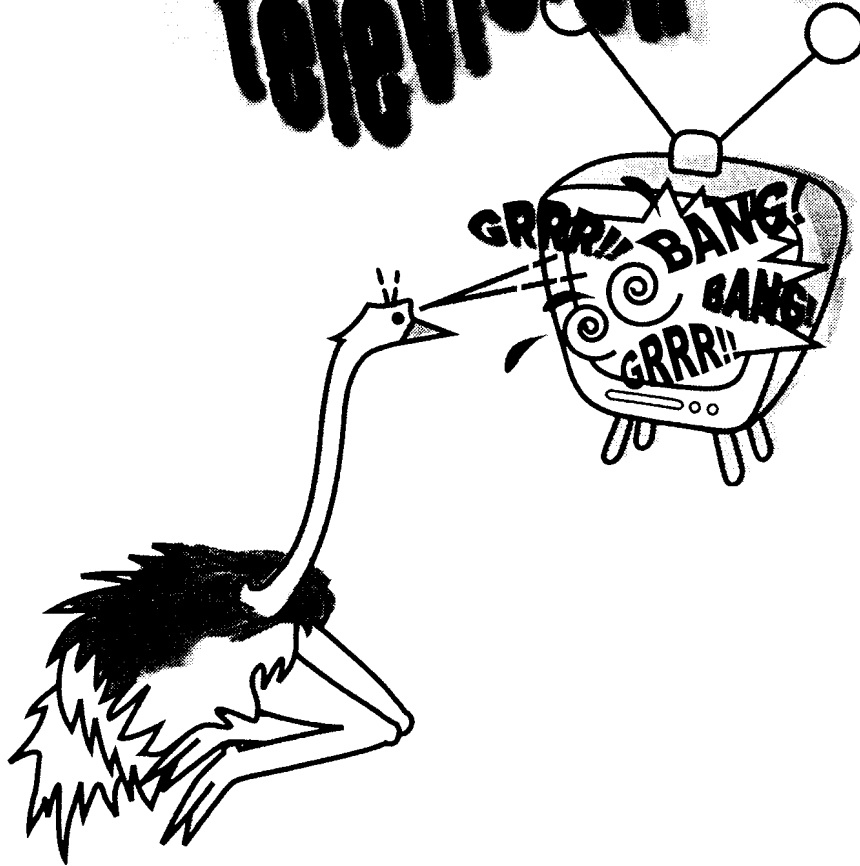


*Campagne
pour contrer la*

téléviolence



secondaire

*Décoder la téléviolence avec les élèves
une tâche pédagogique incontournable*

*Guide pédagogique à l'intention des enseignantes
et des enseignants du secondaire*

Février 2003

030061



**Commission
scolaire
de Montréal**

Conception : Jacques Brodeur

Couverture : Maryse Roberge
Service des communications

Secrétariat : Roxane Richard

Coordination : Johanne Dugré, Daniel Martin
Secteur de l'adaptation scolaire
Service des ressources éducatives
Commission scolaire de Montréal

Chers enseignantes et enseignants du primaire,



La violence véhiculée par la télévision et les jeux vidéo affecte les enfants bien avant leur arrivée à l'école. L'utilisation de la violence comme ingrédient de marketing constitue une forme d'abus contre les enfants. Elle favorise le passage à l'acte chez les plus agressifs, elle invite les victimes à la soumission, elle incite les témoins à la passivité. La téléviolence affecte donc toute la population scolaire. Elle inspire et colore non seulement les rapports des enfants entre eux, mais aussi, forcément, avec le personnel de l'école. Obligés d'intervenir pour séparer les belligérants, pour identifier l'origine du conflit, pour consoler les victimes, pour rassurer les témoins, pour éviter les récidives, les pédagogues en viennent à investir des énergies accrues pour assurer un climat propice à l'apprentissage.

On ne peut pas limiter les efforts pour contrer la téléviolence aux seules démarches auprès des décideurs politiques. Il faut aussi éveiller les jeunes à l'impact de leur consommation télévisuelle. Le présent outil servira à développer le sens critique des enfants, leur liberté d'expression et leur empathie. Les activités serviront également à rejoindre les parents et à valoriser ce palier de gouvernement qu'est en quelque sorte la famille. En réduisant la téléviolence, nous rendrons la vie scolaire plus riche, plus éducative, nous réduirons les risques d'épuisement chez le personnel et nous préparerons un avenir viable pour les générations actuelles et futures.

Nous souhaitons que le plus grand nombre de pédagogues possible vivent les activités proposées dans le présent cahier au cours du mois d'avril. Nous vous remercions de participer à cette opération d'envergure menée dans toutes les commissions scolaires du Québec pour contrer les effets de la téléviolence. De plus, ici à la Commission scolaire de Montréal, les parents de nos élèves seront invités à signer une pétition dans ce sens. Vous êtes conviés à remettre ce feuillet de pétition à chacun de vos élèves à l'intention de leurs parents.

Nous espérons que vous trouverez plaisir à partager ces réflexions avec vos élèves,

Le président du comité exécutif
et porte-parole de la
Commission scolaire de Montréal

Marcellin Noël

Présentation des activités

Les activités proposées ici visent à ce que les jeunes développent une distance critique face à une certaine culture qui tend à désensibiliser les garçons et les filles aux conséquences de leurs actes en leur imposant des modèles qui nuisent à leur santé et à leur sécurité. Ces activités peuvent être réalisées dans les cours de français, en enseignement moral ou religieux, en arts plastiques ou encore lors des cours d'anglais langue seconde.

Activité 1. Préparation d'un message publicitaire

Cette activité vise à impliquer les élèves du secondaire dans l'action de sensibilisation menée auprès des parents quant à l'importance de protéger les enfants contre les divertissements violents.

Le thème proposé est : « **Nos enfants à l'abri de la téléviolence** ».

Pour sensibiliser les élèves à cette responsabilité parentale, nous suggérons une lecture en classe du texte de la pétition et de l'argumentaire qui l'accompagne.

Les productions peuvent prendre la forme d'une affiche, d'une annonce de journal (pleine page) ou d'une annonce radiophonique de 30 secondes. Nous vous invitons par ailleurs à diffuser largement les productions de vos élèves dans votre école!

Activité 2. Situation d'écriture

Les situations soumises pour le 1^{er} cycle (page 6) et le 2^e cycle (page 8) permettront aux élèves de formuler des alternatives aux modèles sexistes et violents proposés par la télévision ou encore par certains jeux vidéo, vidéo clips et films.

Par cette activité, l'élève est invité à développer son sens critique, son pouvoir d'empathie et sa liberté d'expression, trois éléments essentiels à l'exercice de sa responsabilité citoyenne.

Nous vous proposons de lire avec vos élèves la page qui correspond à votre cycle et d'échanger avec eux sur chacune des situations. Invitez ensuite vos élèves à résoudre la situation de leur choix de façon originale, ingénieuse et efficace.

Vous pouvez enfin préciser à vos élèves que leurs textes seront utiles à divers moments au cours de la « Campagne pour contrer la téléviolence ». Vous pourrez en effet transmettre les productions écrites à BrodeurJa@csgm.qc.ca pour qu'elles soient affichées, entre autres endroits, sur le site Internet de la Commission scolaire.

Activité 3. Enquête et signature de la pétition

Lors de cette activité, les élèves de votre groupe reçoivent en devoir le questionnaire apparaissant en page 10 et sont invités à faire compléter le document par quelques personnes de leur entourage.

Au retour des questionnaires, vous procédez, avec la collaboration de vos élèves, à la compilation des résultats. Invitez ensuite ces derniers à prendre connaissance du texte de la pétition et à discuter de son contenu, à la lumière des résultats cumulés. L'argumentaire pourrait également être utilisé pour alimenter le débat.

Au terme de la discussion, vous invitez vos élèves à signer la pétition, s'ils le souhaitent, leur rappelant que les élèves du secondaire, à titre de citoyens, de membres d'une famille ou de futurs parents, sont en mesure de juger si les enfants en bas âge méritent ou non d'être protégés contre la téléviolence.

Situations présentées aux élèves du 1^{er} cycle du secondaire

Situation 1. Loi contournée.

Le Québec est le seul territoire d'Amérique où l'on interdit la publicité destinée aux enfants, et ce, depuis 25 ans. VRAK-TV (anciennement Canal-Famille) ne peut donc diffuser de messages publicitaires puisque la chaîne a pignon sur rue au Québec. En 1999, une chaîne rivale, Télétoon, choisit de s'établir en Alberta, obtenant ainsi la possibilité légale de vendre du temps d'antenne à des commanditaires qui veulent rejoindre les jeunes francophones canadiens, très majoritairement québécois.

Réunis pour un débat sur la question, quatre experts se prononcent.

- ❖ Un premier juge le procédé de Télétoon immoral et invite les parents à cesser de regarder cette chaîne.
- ❖ Un deuxième invite le gouvernement du Québec à retirer sa loi parce qu'elle fait fuir des entreprises.
- ❖ Un troisième suggère au gouvernement canadien d'interdire la publicité aux enfants d'un océan à l'autre pour éviter qu'un télédiffuseur puisse s'installer dans une province dans le but de désobéir aux lois de la province voisine.

Tu es le quatrième expert à prendre la parole. Que dis-tu?

Situation 2. Protection des enfants

Depuis 1989, la majorité des pays du monde ont signé la « Déclaration des Droits de l'enfant ». Par ailleurs, l'article 17 de la « Convention des Droits de l'enfant » oblige les gouvernements du monde « à protéger les enfants contre les émissions ou films qui nuisent à leur bien-être ». Or, certaines émissions présentent aux enfants des modèles qui nuisent à leur santé et à leur sécurité. Les héros mâles sont souvent des brutes musclées et sans cœur, alors que les héroïnes ressemblent à des objets décoratifs, lorsqu'elles ne sont pas simplement des victimes ou des trophées. La violence y est enfin présentée comme un mode acceptable de résolution des conflits.

Dans le cadre d'une révision des lois encadrant les télédiffuseurs, le gouvernement te demande de nommer trois ou quatre émissions qui nuisent au bien-être des enfants. Prépare ta liste avec les raisons qui motivent tes choix.

Situation 3. Dix jours de rêve

Dans une école de San José, en Californie, les élèves ont décidé, avec l'aide de leurs parents, de passer dix jours sans télévision ni jeu vidéo. Dix jours à écran fermé. Résultat ? La violence à l'école a diminué de moitié. Parents et enfants sont étonnés, mais enchantés de cette conclusion. Crois-tu que des jeunes de ton école pourraient relever un tel défi? Par quoi remplaceraient-ils la télé?

On t'invite à venir rencontrer un groupe de parents d'élèves de ton ancienne école primaire pour leur proposer de lancer ce défi à leurs enfants. Quels arguments pourraient-ils utiliser pour motiver ceux-ci à le faire ? Par quelles activités leur suggérerais-tu de remplacer la télé?

Situation 4. Ingrédient commercial

La compagnie Hasbro utilise des émissions complètes pour annoncer ses produits. Depuis 1980, elle a bourré de scènes d'explosion, de terreur, de combats martiaux et de massacres les émissions dérivées des produits qu'elle commercialise. Elle le fait pour capter l'attention des enfants, les manipuler et, surtout, influencer leur liste de cadeaux de Noël. Résultat ? Grâce aux « Pokémon », aux « Power Rangers », aux « Ninja Turtles » , pour ne nommer que ceux-ci, Hasbro enregistre année après année des profits considérables. Ceux récoltés pour les enfants sont d'un tout autre ordre : non seulement ces émissions sont-elles parmi les plus violentes présentées à la télévision, mais les modèles proposés aux petits garçons sont aussi fortement stéréotypés : les héros masculins sont forts, insensibles et exterminateurs. Ils ne peuvent résoudre un conflit pacifiquement.

Le journal de ta localité, intéressé par cette problématique, te demande un article sur l'influence de ce type d'émissions sur le budget des parents et le comportement des jeunes.

Situation 5. Initiation à la cruauté.

On demandait récemment à des élèves de sixième année quelle émission de télévision contribuait le plus à enseigner la cruauté et la grossièreté aux enfants. Les trois réponses les plus fréquentes ont été : « Les Simpsons », « South Park » et les émissions de lutte.

Lors d'une fête de famille, une discussion s'amorce sur ce genre d'émission : un oncle prétend, avec une certaine fierté, que ses enfants connaissent tous les lutteurs par leur nom, qu'ils se pratiquent, les fins de semaine, à exercer certaines de leurs « prises »... Certains adultes acquiescent, d'autres déplorent. Pendant ce temps, deux de tes cousins s'amusent à reprendre les insultes de « Cartman » et de « Bart Simpson ». Ta jeune sœur de huit ans les écoute, intriguée...

Tout en recréant cette fête de famille, intervien dans la situation de ton choix pour convaincre les personnes en cause de la toxicité de certaines émissions violentes consommées par les enfants.

Situations soumises aux élèves du 2e cycle du secondaire

Situation 1. Valérie accuse

Valérie a vu un clip vidéo d'un certain artiste où une femme enceinte est enfermée dans le coffre d'une voiture. Un homme, son conjoint, conduit ensuite l'auto jusqu'à la rivière pour y noyer sa victime. D'autres chansons du même artiste traitent les femmes de noms orduriers et humiliants. Valérie soutient que ce garçon misogyne fait la promotion de la haine contre les femmes. Elle affirme que si les mots dégradants utilisés pour qualifier les femmes étaient remplacés par des mots reliés à la religion, la race ou l'origine ethnique, aucune compagnie n'aurait accepté de mettre ses disques sur le marché.

Tu écris à Valérie pour l'encourager dans son combat pour interdire l'utilisation de la misogynie comme ingrédient commercial. Que lui dis-tu?

Situation 2. Hébergement nécessaire

La violence prend plusieurs formes... Chaque année, au Québec, plus de huit mille femmes et enfants doivent s'enfuir de leur propre domicile parce qu'un conjoint ou un père les fait souffrir et les menace. Or, ces refuges souffrent d'un sous-financement chronique. Sensibilisé à la question, tu voudrais écrire un message au Premier ministre pour lui demander de créer davantage de maisons où ces personnes pourront trouver refuge et de les soutenir adéquatement. Certes, il y a une question de budget à prendre en compte.

D'un autre côté, tu sais que plusieurs compagnies tirent des profits faramineux de la consommation de la violence : producteurs et distributeurs de films, jeux vidéo, jouets et autres produits violents; participants à l'industrie de la pornographie, etc... Tu imagines quel montant générerait l'imposition d'une surtaxe de 1 \$ pour toute location de film violent?

Suggère au Premier ministre, par le biais d'une lettre, des moyens par lesquels il pourrait financer plus adéquatement le réseau des refuges pour victimes de violence familiale.

Situation 3. Spectateurs hurlleurs

Récemment, un reportage radiophonique décrivait le comportement agressif de certains spectateurs accompagnant leur enfant lorsqu'il ou elle va jouer au hockey: on rapportait même que des parents avaient menacé des arbitres et des entraîneurs. Ces quelques parents, sans doute assoiffés de victoire, ne poussent-ils pas leurs petits à la violence?

Par ailleurs, on déplore une augmentation du nombre d'enfants blessés lors des matches. Le professeur Dany Bernard, expert en hockey de l'Université Laval, croit que « la télédiffusion des matches de la Ligue Nationale influence les enfants et pollue le plus beau sport au monde ». Quelle attitude faut-il adopter avec les joueurs et les spectateurs violents? On t'invite à donner une conférence aux télédiffuseurs sur le sujet.

Situation 4. Célébration extrême

Il arrive parfois que les journaux nous racontent que des milliers de personnes ont célébré un championnat sportif en fracassant des vitrines, en renversant des autos ou en pillant des magasins. Lors de ces événements, les jeunes sont rapidement pointés du doigt. Certains « experts » disent que les parents n'élèvent plus leurs enfants. D'autres disent que certains jeunes, repoussés et exclus, prennent leur place de cette triste façon pour attirer l'attention. D'autres encore accusent l'alcool et la drogue. D'autres enfin prétendent que la télé, les jeux pour enfants et les divertissements consommés par les ados présentent la violence comme un objet de plaisir, un loisir, une distraction, une espèce de sport extrême.

Qu'en dis-tu ?

Situation 5. Machos violents

La lutte télévisée est un spectacle qui amuse des enfants de ta famille, de ton voisinage, de ta classe. Elle influence aussi plusieurs d'entre eux. Les jours de congé, ils se réunissent et imitent les héros de la WWF. Les personnages masculins qui y évoluent sont grossiers, idiots et utilisent une violence primaire et dangereuse pour résoudre leurs conflits, et parfois même sans autre raison que par plaisir. Et que dire de l'image de la femme que ce genre d'émission offre à la foule adulte... Pourtant, la compagnie « Toys 'R' Us » vend des poupées à l'effigie des lutteurs.

Tu écris au président de cette chaîne pour l'inviter à prendre position sur la violence présentée aux enfants lors des émissions de lutte et sur la commercialisation des jouets reliés à des divertissements violents.

Enquête à réaliser dans le milieu

Pour chacun des items qui suivent, répondez en cochant l'énoncé qui correspond le plus à ce que vous croyez vraiment

1. **Croyez-vous que la violence est un problème...**
 - a. qui augmente ?
 - b. stable ?
 - c. qui diminue?

2. **Croyez-vous que la violence verbale entre jeunes (impolitesse, vulgarité, agressivité)...**
 - a. augmente ?
 - b. est stable ?
 - c. diminue ?

3. **Selon vous, la violence à la télé et dans les jeux vidéo influence les enfants...**

a. <input type="checkbox"/> Beaucoup	d. <input type="checkbox"/> Pas du tout
b. <input type="checkbox"/> Assez	e. <input type="checkbox"/> Je ne sais pas
c. <input type="checkbox"/> Peu	

4. **L'école doit protéger sa population contre la violence. Les télédiffuseurs...**
 - a. peuvent contribuer aux efforts de prévention de la violence.
 - b. ne peuvent rien faire pour contrer la violence.
 - c. Je ne sais pas.

5. **Puisque la télé présente la violence aux enfants comme un mode acceptable de résolution des conflits, plusieurs personnes réclament que la violence soit interdite dans les émissions pour enfants. Qu'en pensez-vous ?**
 - a. Je suis d'accord
 - b. Je ne suis pas d'accord
 - c. Je ne sais pas

6. **Depuis 20 ans, la téléviolence augmente chaque année. On demande que les films de grande violence ne puissent débuter avant 22 heures. Qu'en pensez-vous ?**
 - a. Je suis d'accord
 - b. Je ne suis pas d'accord
 - c. Je ne sais pas

7. **Dans certaines écoles, on veut lancer aux enfants un défi, celui de vivre sans télé ni jeu vidéo pendant 10 jours. Seriez-vous prêt à aider les enfants que vous connaissez à relever ce défi ?**
 - a. Oui
 - b. Non
 - c. Pas de réponse



**Commission
scolaire
de Montréal**

Pétition pour contrer la téléviolence

Au cours des 15 dernières années, pendant que les crimes contre la propriété diminuaient, les crimes contre les personnes n'ont pratiquement pas cessé d'augmenter. Plus de mille recherches ont établi un lien causal entre la téléviolence et le comportement de jeunes. L'incitation à la violence propagée par la télévision et divers véhicules culturels, tels que jeux vidéo, jouets, films vidéo, vidéoclips, musique, est devenue monnaie courante. Diverses organisations professionnelles du monde de la santé et la communauté scientifique ont publié des déclarations éloquentes à ce sujet.

Or, depuis 1987, plusieurs campagnes de sensibilisation ont été réalisées pour réduire la télédiffusion de la violence auprès des jeunes. Malgré un vaste appui de la population, les démarches dirigées vers le gouvernement fédéral et auprès des diffuseurs n'ont pas donné les résultats escomptés. En décembre 1999, le quotidien La Presse publiait les résultats d'un sondage indiquant que la population était favorable à l'élimination de la violence dans les émissions de télé pour enfants (82%) et appuyait l'idée d'interdire les films violents avant 22 heures (85%).

En 1994, devant la montée du mécontentement populaire, le gouvernement canadien a invité les télédiffuseurs à s'autoréglementer. Sept ans plus tard, des chercheurs de l'Université Laval constatent que les actes de violence physique diffusés avant 21 heures ont augmenté de 432% dans les réseaux privés québécois.

De toute évidence, les campagnes de sensibilisation donnent des résultats positifs, mais éphémères, lorsqu'elles ne sont pas accompagnées d'une réglementation claire.

Par conséquent, nous exigeons une réglementation permanente sur la téléviolence, obligeant les télédiffuseurs à coopérer avec les parents, les écoles et l'ensemble de la société aux efforts de prévention de la violence.

Nous, soussignés, réclamons du Gouvernement du Canada une réglementation

- 1. qui interdise les émissions pour enfants proposant la violence comme façon normale de résoudre les conflits ;**
- 2. qui repousse après 22 heures les films de grande violence.**

Nom (*en lettres moulées s.v.p.*)

Signature

Prière de retourner à l'école le plus tôt possible

Copies de cette pétition disponibles à l'adresse

<http://www.csdm.qc.ca/pv/Scripts/ReferencesWeb/TeleViolence.htm>

